

FOYERS RURAUX

Pour s'inscrire à la formation BAFA, il faut avoir **16 ans** révolu le premier jour du stage

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : _____ Ville
Tel : _____ Ou
Email :

Je désire m'inscrire à une session de formation :

- Générale Dates retenues :
- Approfondissement Dates retenues :

N° d'inscription sur le site BAFA/BAFD :

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription et les accepte, en particulier pour un désistement. Je déclare sur l'honneur n'avoir encouru aucune condamnation susceptible de figurer au casier judiciaire et certifie l'exactitudes des informations fournies lors de mon inscription. J'autorise la FDFR 07.26 à utiliser les photos sur lesquelles j'apparais.

Fait à Signature :

Le

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur légal) déclare autoriser mon enfant à s'inscrire à la session et à participer à toutes les activités de celle-ci. Je dégage les foyers ruraux de toute responsabilité en dehors des activités de la session. J'autorise le directeur de la session à faire soigner mon enfant et à prendre toute mesure y compris l'hospitalisation et l'intervention chirurgicale nécessitée par son état de santé selon les prescriptions du corps médical consulté.

Fait à Signature :

Le

Informatique et liberté : les renseignements personnels seront rentrés dans une base de données pour faciliter la gestion. Les données restent internes à l'association qui, en aucun cas, ne les divulguera.

Transmettre la fiche à : FDFR 07.26 - 300 Route de Mirabel
07170 LUSSAS ou par mail : fdfr07@gmail.com



BAFA

Brevet d'Aptitude
aux Fonctions d'Animateur

Pour devenir animateur, Inscrivez-vous !



Ardèche
LE DÉPARTEMENT



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Le BAFA, comment ça fonctionne ?

La formation complète doit être accomplie dans un délai de **30 mois**.
Le stage de base et le stage de pratique doivent être accomplis dans un délai de **18 mois**.

01

INSCRIPTION



Pour s'inscrire, connectez vous sur <https://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr> et suivez la procédure indiquée afin d'obtenir un numéro d'identifiant. Ce dernier est définitif, notez le bien et conservez le !

Votre inscription sera enregistrée auprès de nos services dès réception de :

- La fiche d'inscription et d'autorisation parentale (pour les mineurs)
- Le versement de l'acompte à l'ordre de FDFR 07.26
- 1 photo d'identité
- La photocopie de la carte d'identité
- Votre numéro d'inscription comportant 6 chiffres et 4 lettres

02

STAGE DE BASE



La session de base est de **8 jours**. Cette formation permet à chaque stagiaire de découvrir le rôle et les fonctions d'un animateur.

03

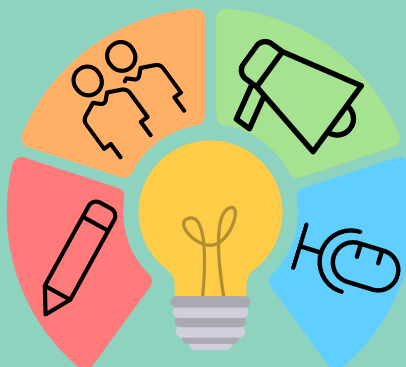
STAGE PRATIQUE

A réaliser sur **14 jours** dans un centre d'accueil de mineurs ou un centre de vacances de loisirs agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Le stagiaire doit participer à l'animation

04

STAGE D'APPROFONDISSEMENT

Il est d'une durée de **6 jours** et a pour but de confirmer ou de reconnaître une technique ou une compétence dans un domaine spécifique de l'animation. Il sert également à faire un bilan de la formation globale.



Renseignez-vous !

04.75.94.38.50

06.65.56.54.43

fdfr07@gmail.com



Extrait du projet éducatif des Foyers Ruraux

S'inscrire dans une logique de coéducation

Reconnaître la place centrale des parents et permettre leur implication. Développer des liens et engager un partenariat avec l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Cultiver l'ouverture au monde

Faire se rencontrer les enfants et les jeunes ruraux, périurbains et urbains. S'ouvrir à la différence, à la solidarité et à l'international.

Viser la qualité éducative

Résister à la pression économique. Cultiver l'existence. Co-construire des projets en prenant le temps nécessaire à leur émergence.

Accompagner l'enfant ou le jeune dans sa construction

Etre attentif et ouvert aux évolutions de l'enfance et de la jeunesse. Développer des logiques de solidarité et de coopération. Développer la créativité.



Les tarifs comprennent les frais pédagogiques, l'hébergement et la restauration. Les frais de transport sont à la charge des stagiaires. Le solde du stage doit être réglé lors de son premier jour. En cas de désistement de la part du stagiaire, l'acompte versé sera retenu pour les frais de dossier. En cas d'abandon en cours de stage, il n'y aura pas de remboursement.

Une session peut être annulée si les conditions ne permettent pas d'assurer la qualité de la formation. L'inscription sera reportée sur une autre session. Si cela n'est pas possible, le montant réglé sera intégralement remboursé sans autre indemnité.